

LE 12 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le douzième jour du mois de mars de l’an deux mille vingt-quatre (2024-03-12).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu’il y a **QUORUM**, il demande de l’enregistrer au procès-verbal.

2024-03-054 **OUVERTURE DE LA SESSION**
ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE la session ouvre à 19h30.

2024-03-055 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
L’ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu’il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s’il y a lieu.
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE l’ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------|--|-------------------------------|
| | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
| 1.0 | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2.0 | ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR | |
| 3.0 | ADOPTION PROCÈS-VERBAL - FÉVRIER 2024 | |
| 4.0 | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 5.0 | Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière - février 2024. | |
| 6.0 | Dépôt au conseil : État trimestriel revenu et dépenses – février 2024. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 7.0 | Autorisation compte à payer – mars 2024. | |
| 8.0 | Subventions, achats, publicités. | |
| 9.0 | Tous sujets relatifs – Achat ou Vente de terrains. | |
| 10.0 | Tous sujets relatifs – Schéma de couvertures de risques. | |
| 11.0 | Tous sujets relatifs – Plates-bandes de la municipalité. | |
| 12.0 | Tous sujets relatifs – Acceptation du contrat d’Entretien annuel estival des terrains de la municipalité. | |
| 13.0 | Tous sujets relatifs – Autorisation de lancer l’appel d’offres pour la conception du stationnement pour le centre communautaire. | |
| 14.0 | Tous sujets relatifs – Déneigement. | |
| 15.0 | Tous sujets relatifs – Adoption de la politique de protection des renseignements personnels. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE | |
| | REPORTÉS | |
| 16.0 | Rapports verbaux ou écrits de l’inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale /greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| 17.0 | Tous sujets relatifs – Autorisation de lancer l’appel d’offres pour la réfection de la rue Gabrielle. | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU | |
| | URBANISME | |
| | LOISIRS | |
| | SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION | |

2024-03-056 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2024

Documents soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 13 février 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024 est adopté tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2024-03-057 RAPPORT VERBAL FÉVRIER 2024 - DIRECTRICE GÉNÉRALE-GREFFIÈRE-TRÉSORIERE

Documents soumis: Rapport verbal du 12 mars 2024 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour février 2024
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 12 mars 2024 concernant le mois de février 2024 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.
QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2024-03-058 DÉPÔT AU CONSEIL – ÉTAT TRIMESTRIEL REVENUS ET DÉPENSES : MARS 2024

Document soumis : *Même si la Loi prévoit maintenant le dépôt d'un seul rapport par année, soit quatre (4) semaines avant l'adoption du budget; la directrice générale/greffière-trésorière continue à soumettre au conseil municipal quatre (4) rapports par année. Ainsi, elle dépose au conseil l'État comparatif des dépenses et des recettes pour les trois (3) premiers mois de l'année 2024;*
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil a pris connaissance de l'État comparatif des recettes et dépenses pour les trois (3) premiers mois de l'année 2024 et approuve ledit rapport tel que soumis.

2024-03-059 APPROBATION DES COMPTES À PAYER MARS 2024 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2023

Document soumis : Liste des comptes payables en mars 2024 & comptes payés affectant l'année 2023;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE les salaires payés aux employés durant le mois de février 2024 ratifiés par ce conseil.
QUE ce conseil approuve les comptes payables en mars 2024 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.
QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2023.

2024-03-060 ACCEPTATION DU CONSEIL – SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS, VENTE

**SUR PROPOSITION de Benoît Isaia
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte :**

1. École haute-ville; bourse gala méritas; 1 200.00.-\$,
 2. Université de Sherbrooke, parcours leadership; 1 250.-\$, plus tx;
 3. Ostiguy concepteur paysager pour centre communautaire; 123 510.07.-\$, plus tx;
 4. Drumco; entretien génératrice PP1, PP2 et mairie; 1 975.-\$, plus tx;
 5. Sintra; pavage du stationnement arrière de la mairie; 24 921,75.-\$, plus tx;
 6. Service-glace 2000; lavage de bande de patinoires;1040.-\$, plus tx;
 7. Robert Boileau; lignage aréna; 2 572.60.-\$, plus tx;
 8. AQLM; congrès pour Nathalie Simard; 1930.-\$, plus tx;
 9. Gala Agristars; 2 billets; 190.-\$, plus tx;
 10. André Paris; 2 coupes de fauchage; 8 280.-\$, plus tx;
 11. Marquage Traçage; 21 641.00.-\$, plus tx;
 12. Sensation musicale; 23 009.50.-\$, plus tx;
 13. DBR Informatique inc.; serveur mairie; 15 554.78.-\$, plus tx;
 14. Pro-medic; achat de 2 trousses de premiers soins pour centre communautaire; 498.00.-\$, plus tx;
 15. Plomberie Brière; remplacement d'un chauffe-eau pour aréna; 10 780.00.-\$, plus tx;
- QUE** les sommes requises pour le paiement du point 3 soit, la conception paysager, le point 12, un système de son ainsi que le point 14, l'achat de 2 trousses de premiers soins, soient pris à même le surplus affecté.
- QUE** les sommes requises pour le paiement du point 15 soit, Le remplacement des 2 chauffe-eau soit pris a même le fond de roulement et sera remboursable sur une période de 5 ans.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN
Aucune suite

2024-03-061 DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Document soumis : Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – Janvier 2024;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE :**

1. la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, daté de janvier 2024, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

- 2024-03-062** **DÉCISION DU CONSEIL / ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2024**
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte la proposition de Madame Annie Desranleau pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité (Mairie, jeux d'eau, enseigne, etc.).
QUE ce conseil comprend que les achats du matériel nécessaire, fertilisant, végétaux sont au frais de la municipalité.
- 2024-03-063** **ACCEPTATION DU CONSEIL – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS / CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ**
ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'entretien estival des terrains municipaux (ramassage des branches et feuilles) et tonte des pelouses selon le document transmis par la municipalité;
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte la soumission reçue de les entreprises P.Bombardier pour une durée d'un (1) an, et ce, au coût de 15 981.53 taxes incluses pour 2024.
QUE le paiement soit effectué en deux versements soit la première semaine de mai 2024 et la première semaine d'octobre 2024.
- 2024-03-064** **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE CONCEPTION DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de conception du stationnement du centre communautaire;
ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;
ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 6 mars 2024;
ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 6 mars 2024.
QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres publiques pour la conception du stationnement du centre communautaire.
QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 8 avril 2024 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.
QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
- 2024-03-065** **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**
ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux d'entretien des chemins d'hiver et ce pour deux saisons, soit les saisons 2024-2025 et 2025-2026;
ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DÛMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le devis et autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public sur SEO pour l'entretien des chemins d'hiver et ce, pour deux saisons, soit les saisons 2024-2025 et 2025-2026;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 8 avril 2024 à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2024-03-066 DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Soumis au conseil : La Politique de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c.A-2.1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU QU'en 2022, la Municipalité employait moins de 50 salariés, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

ATTENDU QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte la Politique de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, laquelle est jointe en Annexe A à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Politique soit publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais;

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en février 2024.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2024-03-067 **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D’APPEL D’OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L’APPEL D’OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GABRIELLE**

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Gabrielle;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l’ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 6 mars 2024;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d’adjudication de contrats municipaux;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l’ingénieur Dave Williams datés du 6 mars 2024.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l’appel d’offres publiques pour la réfection de la rue Gabrielle.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu’au 8 avril 2024 à 11h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n’encourt aucune obligation et aucuns frais d’aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h36 jusqu’à 19h50.

2024-03-068 **CLÔTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l’ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h50.

Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l’assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d’assemblée